

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 3985

présenté par

M. Serville, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville,
M. Dufrière, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Jumel, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Wulfranc

ARTICLE 21

Compléter la première phrase de l'alinéa 22 par les mots :

« tout en conservant l'avis conforme de l'Office national des forêts dans la délivrance des autorisations d'exploitation ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette amendement, travaillé avec FNE vise à sauvegarder l'avis conforme de l'ONG, gestionnaire de 5 millions d'hectares de forêt guyanaise, dans la délivrance de titres miniers et d'autorisations d'ouverture de travaux.